

LA DOCTRINE SOCIALE DE L'ÉGLISE LE REMÈDE ANTI-CRISE !

Le XXI^e siècle débute sur l'évidence de la faillite des deux systèmes socio-économiques qui se sont affrontés depuis 150 ans: le socialisme et sa dérive communiste d'une part, le libéralisme qui imprègne le capitalisme industriel et financier d'autre part. Rien qui puisse étonner le chrétien qui se rappelle que la vie repose sur une harmonie Nature-Grâce, entre l'homme et Dieu. L'oubli total de Dieu et du monde de la Grâce, qui caractérise ces deux systèmes, les a conduits inéluctablement à l'impasse et à l'échec.

Le besoin d'une ligne sûre est d'une actualité brûlante. Une ligne sûre entre ces deux systèmes, faite de liberté bien comprise, au service de la créativité et de l'esprit d'entreprise, et du nécessaire contrôle que le Gouvernant ou ses corps représentatifs exercent, pour le respect de la justice et de la norme morale, ce qu'on appelle le Bien Commun. La Doctrine Sociale de l'Église (*nous utiliserons désormais l'abréviation DSE*) fournit cette ligne, mais, catholique donc fille du réalisme, elle n'est pas et ne peut être, en elle-même, un système.

L'objectif ultime du christianisme dans la société reste connu: «*Omnia instaurare in Christo*». La finalité temporelle de la DSE est «*la restauration de l'ordre social en pleine conformité avec les principes de l'Évangile*» (*Quadragesimo Anno*), ce que précise également *Gaudium et Spes*: «*La restauration de l'ordre temporel en pleine conformité avec les principes de l'Évangile*».

Il existe deux manières de lire et de parler de la DSE:

- la version habituelle «moderne», qui fait partir la DSE de «*Rerum Novarum*» et décrit les diverses interventions de l'Église sur les questions de vie sociale depuis ce texte de 1891, à partir de la "question ouvrière".
- une version plus large, rattachant la DSE à la doctrine de l'Église tout court, résumée dans l'introduction du *Compendium* de 2006: «*Les principes de la DSE, qui reposent sur la loi naturelle, sont confirmés et mis en valeur, dans la foi de l'Église, par l'Évangile du Christ*».

En ce sens, si on peut dire que le premier texte de la DSE, au sens «naturel», est «*Rerum Novarum*», au sens de l'harmonie Nature et Grâce, c'est bien entendu le Décalogue le premier texte des devoirs de l'homme vis-à-vis de Dieu et dans la société!

Très clairement, il existe donc deux lectures, comme il se doit dans toute doctrine catholique qui prend en compte soit seulement le plan de la Nature, soit celui combiné de la Nature et de la Grâce. La première est une lecture principalement naturelle, dans laquelle l'Église entre dans de nombreuses précisions relatives à la vie sociale : organisation du travail, propriété, salaires, règles du commerce, protection sociale, défense de l'environnement, etc. La formulation est parfois très précise et peut même s'appuyer sur une phraséologie de type socialiste: «*L'équité demande donc que l'État se préoccupe des travailleurs*» (*Rerum Novarum*).

L'autre regard, Nature et Grâce, particulièrement mis en valeur par Jean-Paul II dans trois encycliques majeures (*Laborem exercens*, *Sollicitudo rei socialis* et *Centesimus annus*), élargit la DSE à une valeur d'outil d'évangélisation, en expliquant la racine profonde et le but de la DSE: le Christ. En cela, Jean-Paul II rattache la DSE à la théologie morale et adopte un autre vocabulaire. Il est du reste curieux, voire drôle, de lire certaines critiques de la DSE, parce que,

derrière sa «préoccupation sociale», elle viserait à tout remettre dans les mains du Christ. Que peut-on attendre d'autre de l'Église catholique?

Le premier regard, souvent simplement naturel, a pu être celui des «catholiques sociaux » et se transformer en simple naturalisme, condamné par l'Église (ex: le Sillon de Marc Sangnier). Certains lecteurs de la DSE en effet n'y voient qu'une «défense des droits de l'homme». Jean-Paul II leur répond « *La DSE n'entre pas dans le domaine de l'idéologie, mais dans celui de la théologie, et particulièrement de la théologie morale* » (*Sollicitudo Rei Socialis* §41).

UNE DOCTRINE

Il s'agit donc bien d'une doctrine, même si le mot semble strict. Certains préfèrent parfois parler d'enseignement social de l'Église ou, dans une perspective plus œcuménique, d'enseignement social chrétien, en y incluant les réflexions des penseurs protestants (les orthodoxes sont assez silencieux sur la question).

Pourtant cette notion de «doctrine» n'est pas gratuite. Jean-Paul II l'emploie d'ailleurs volontiers, afin de souligner à fois la permanence et l'universalité d'un tel enseignement : il y a des principes, des vérités, qui sont toujours valables et partout. La DSE n'est donc pas une simple lecture chrétienne de l'actualité, ou une sorte de sociologie variable.

La doctrine sociale de l'Église propose des principes de réflexion, des critères de jugement, des orientations pour l'action.

1-Elle propose des principes de réflexion.

Par exemple:

- la dignité de la personne humaine, avec ses droits et ses devoirs;
- la nature sociale de l'homme;
- le Bien commun et la Justice qui le garantit;
- les principes de responsabilité, de subsidiarité et la destination universelle des biens;
- la conception organique de la société: famille, corps intermédiaires, État.

2 - Ensuite, la doctrine sociale de l'Église dégage des critères de jugement. Citons, entre autres, l'importance de la connaissance non seulement de la théorie mais aussi de la réalité ; le danger de l'influence des idéologies – libéralisme, nazisme, communisme ; un discernement qui prend en compte toutes les dimensions de l'homme, à la fois matérielles et spirituelles.

Enfin, elle donne des orientations pour l'action : Jean-Paul II a ainsi réaffirmé à plusieurs reprises l'importance d'une politique familiale face aux attaques dont elle est l'objet.

Doctrine sociale, elle est donc politique, en ce qu'elle a pour but le bien commun ultime, «*Omnia instaurare in Christo*». D'où l'encyclique *Christifideles Laïci*, dans laquelle Jean-Paul II appelle les chrétiens à l'action en expliquant: «*Des situations nouvelles dans l'Église, comme dans le monde, des réalités sociales, économiques, politiques et culturelles, exigent aujourd'hui de façon toute particulière l'action des fidèles laïcs. S'il a toujours été inadmissible de s'en désintéresser, présentement c'est plus répréhensible que jamais. Il n'est permis à personne de rester à ne rien faire*».

L'ORIGINE de la DSE

Dès le début du Moyen-âge, les théologiens avaient élaboré une doctrine de la justice dans les échanges: droit de propriété, juste salaire, juste prix. À partir du XVe siècle se développent les diverses formes de mercantilisme, le capitalisme commercial lié aux grandes découvertes (Marco Polo, Christophe Colomb, etc.) puis le capitalisme financier (banques, lettres de change, Bourse). Un détail peu connu : c'est l'Ordre du Temple qui inventa au XIIe siècle la lettre de change, valable dans les 3000 commanderies de l'Ordre autour de la Méditerranée.

Aux XVIIIe et XIXe siècles, le capitalisme industriel modifie radicalement la structure et le fonctionnement de l'économie sociale. En parallèle, à partir de l'Encyclopédie et des physiocrates, l'idéologie du libéralisme économique, incarnée par Adam Smith, imprègne la mise en œuvre du capitalisme industriel et financier naissant. Lequel se développe au XIXe siècle, dans un contexte de législation individualiste, selon la seule loi de la concurrence, sans norme morale sociale, selon le vœu de la bourgeoisie qui a fait la Révolution à cette seule fin: s'enrichir. Guizot, chef du gouvernement, le confirme en 1847 par son célèbre : « *Enrichissez-vous !* ». C'est l'époque des strictes lois de transmission de la propriété du Code Napoléon.

Sur le plan économique, il en résulte des crises cycliques de surproduction, de par l'absence de réglementation, qui frappe les zones de grandes concentrations ouvrières, le fameux prolétariat industriel d'origine rurale très récente.

«*Les événements de nature économique qui se produisirent au XIXe siècle eurent des conséquences sociales, politiques et culturelles explosives* ». Des événements «*soulevant de graves problèmes de justice et posant la première grande question sociale, la question ouvrière, suscitée par le conflit entre le capital et le travail*» rappelle le Compendium de la DSE (§88).

Aujourd'hui, si la question des rapports socioéconomiques reste évidente, elle est désormais posée à l'échelle mondiale, de manière plus complexe, incluant: les équilibres mondiaux, le développement durable, la protection de l'environnement. De nombreuses autres questions sociales se posent, du fait des progrès techniques et de l'évolution des mœurs liée à la sécularisation: la vie, la famille, les recherches biologiques.

Enfin, la mondialisation provoque de nombreuses réactions (théorie des 'clashes de civilisations' popularisée par l'économiste américain Samuel Huntington, récemment décédé): politiques liées aux nationalismes (Russie, Amérique du Sud, Tibet, Corées), religieuses (islamisme, hindouïsme), ou économiques (Darfour), ou encore une combinaison de telles politiques.

LES GRANDS TEXTES

- 1891: *Rerum Novarum* (Léon XIII) sur la question sociale et plus particulièrement la condition des ouvriers de l'industrie, la pénibilité, la misère est le premier grand texte moderne de la DSE. Le thème central: l'instauration d'un ordre social juste, par la définition des critères de jugement des systèmes sociopolitiques et de lignes d'action.
- 1931: *Quadragesimo anno* (Pie XI), sur la restauration de l'ordre social chrétien, deux ans après la crise de 1929. Il repousse le socialisme et dénonce les graves défauts du régime économique libéral. Il précise les rapports entre apporteurs de travail et apporteurs de capital.
- 1937: *Divini Redemptoris* (Pie XI), condamnation du communisme déclaré «*intrinsèquement pervers*».

- 1941 : Radio-message de Pie XII «La solennita» pour les 50 ans et les autres radio-messages.
- 1961: *Mater et Magistra* (Jean XXIII)
- 1967 : *Populorum Progressio* (Paul VI) «*La question sociale est aujourd'hui mondiale* » marquant pour la première fois le souci du développement au plan mondial : par le progrès technique (transports, communications, etc.), le monde entier doit être solidaire.
- 1981 : *Laborem exercens* (Jean-Paul II). Après son discours de Puebla en 1979, Jean-Paul II y affirme le primat de la personne sur la chose, de l'homme sur l'ensemble des moyens de production («*formulation personnaliste du travail, un bien de la personne*»).
- 1987: *Sollicitudo Rei Socialis* (Jean-Paul II) comporte une sévère analyse des inégalités économiques, culturelles, aborde les questions du chômage, du logement, de la dette et du développement dans le Tiers-Monde. Lecture théologique de la situation mondiale, énoncé du concept de «*structures de péché*» par Jean-Paul II, qui propose la solution: la paternité commune de Dieu, source de la fraternité des hommes dans le Christ.
- 1991: *Centesimus annus*, (Jean-Paul II) encyclique fondamentale au lendemain de l'effondrement du système soviétique communiste, marque l'importance de la culture dans la vie sociale. Une culture fondamentalement imprégnée par le religieux.
- 2006 : Le Compendium de la Doctrine Sociale de l'Église.

C'est un important document publié en 2006. On n'y fait pas mention de *Quas Primas*, encyclique de Pie XI sur le Christ-Roi, qui couronne pourtant le « *omnia instaurare in Christo* », quoique la première partie rappelle très clairement la mission de l'Église: «*Avec sa doctrine sociale, l'Église se charge du devoir d'annoncer que le Seigneur lui a confié* », à savoir, « *le message de libération et de rédemption du Christ, l'Évangile du Royaume*». C'est un document d'étape, très influencé par l'œuvre de Jean-Paul II, dont il est comme un développement naturel. Il sera amené à évoluer, comme tout Compendium. La DSE ayant, selon le mot de Jean-Paul II dans *Centesimus Annus*, « *la valeur d'un instrument d'évangélisation*».

LES GRANDS PRINCIPES DE LA DSE

- La DIGNITE de la personne: c'est une exigence de nature, pour chaque homme, d'être traité en sujet de droit. Égalité absolue des hommes devant Dieu et complémentarité des dons, des sexes, âges, fonctions, cultures.
- L'organisation sociale repose sur trois institutions fondamentales: la famille, la fonction sociale de la propriété privée et le gouvernant (l'État). Diffusion la plus large possible de la propriété pour tous, limitation du gigantisme des entreprises. L'État doit servir le Bien Commun, il y a une nécessité de justice et d'amitié politique des citoyens.
- Le travail: permet à l'homme de s'exprimer, de perfectionner et de se perfectionner.
- Les relations sociales sont celles des membres d'un même corps: unité, équité, amitié, afin de garantir l'harmonie dans leurs négociations. Ce qui implique l'importance vitale des corps intermédiaires.
- Les principes de fonctionnement : la responsabilité, la solidarité et la subsidiarité à tous les échelons!